

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2015-38 du Comité syndical du Vendredi 30 Octobre 2015  
~~~~~

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET TrEMA
(Tremplin d'Education aux Métiers d'Art)
DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL**

L'an deux mil quinze le trente octobre à dix heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 13 Octobre 2015.

Etaient présents ou représentés :	Christian BILHAC, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Audrey GUERIN, Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Patrick MOROY, Béatrice NEGRIER, Yolande PRULHIERE, Frédéric ROIG (représenté par Jean TRINQUIER), Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Louis VILLARET. Suppléants : Berthe BARRE, Agnès CONSTANT, Georges PERRUGUES
Absents ou excusés :	Sonia ARRAZAT, Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Claude CARCELLER Alain CHALAGUIER, Patrick LAMBOLEZ, Denis MALLET, Nicole MORERE, , Marie PASSIEUX, Marie Pierre PONS,-Claude REVEL, Michel SAINTPIERRE
Invités : 27 ; Quorum : 14 ; Présents ou représentés : 18	

Vu que le Pays Cœur d'Hérault, a été sollicité pour mettre en place l'avant-projet du TrEMA (Tremplin d'Education aux Métiers d'Art).

Considérant qu'il s'agit de permettre l'accès à un parcours éducatif sur les métiers d'art à des jeunes de tous horizons, tout en soutenant plus particulièrement ceux des quartiers prioritaires (Contrat de Ville Lodève) et l'enfance en danger sous protection,

Considérant que les métiers d'art sont particulièrement bien implantés sur le Cœur d'Hérault avec la présence de deux labels Villes et Métiers d'art (Lodève et Vallée de l'Hérault) et de nombreux artisans, le Pays Cœur d'Hérault apparaît comme un territoire pertinent pour la mise en place d'un tel projet.

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés

ARRIVÉ LE:

- 3 DEC. 2015

- ✓ D'approuver l'opération « TrEMA » qui a pour objectif de favoriser l'employabilité des jeunes en les accompagnants dans leur parcours de découverte et d'insertion. Plusieurs journées programmées d'octobre à décembre 2015 permettront de rencontrer des professionnels des métiers d'art, de valoriser ces métiers par la sensibilisation, l'éducation et l'insertion des jeunes.

- ✓ D'inscrire au budget la totalité des crédits nécessaires à la réalisation de l'opération en fonction du plan prévisionnel de financement suivant :

Dépense			Recettes		
Poste	Montant TTC	Pourcentage	Origine du financement	Montants en € TTC	Pourcentage
Achats	450		DRAC	5 500 €	
Prestations de service (visites)	250				
Locations (transport)	500				
Honoraires (ateliers, animations)	2 800				
Publicité	1 000				
Déplacements, missions	500				
Salaires et charges	3 000				
Total des dépenses de fonctionnement	8 500 €		Total des subventions publiques	5 500 €	
Emploi et contributions en nature	3 400 €		Autofinancement	3 000 €	
			Prestations en nature (PJJ)	3 400 €	
Total général TTC	11 900 €	100 %	Total général TTC	11 900 €	100 %

- ✓ D'autoriser le Président à solliciter une subvention de 5 500 euros à la DRAC
- ✓ D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Clermont l'Hérault, le 2 novembre 2015
 Le Président certifie sous sa responsabilité
 La présente délibération exécutoire le 2 novembre 2015

Publiée le 2 novembre 2015

Transmise le 2 novembre 2015

Le Président du Syndicat

 Louis VILLARET

ARRIVÉ LE:
 - 3 DEC. 2015
 SOUS PREFECTURE
 DE LODÈVE (34)